



MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès - 30140 BAGARD

☎ 04.66.60.70.22. 📠 04.66.60.61.97.



accueil@bagard.fr

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

SLO

ID : 030-213000276-20221215-2022_12_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quinze du mois de décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

Etaient présents :

BAZALGETTE Thierry, BENIRBAH Dahbia, ROUSSEL Yves, VEZY Anne, BINAND Marianne, MAURIN Daniel, LOBIER Monique, FRONT Marie-Joséphine, MAZY Annie, MAZUC Chantal, ANESI Joëlle, BERNARD Clémence, GAY Sandrine, CLAUZEL Cyril, DESTRUEL Benjamin.

Absents : MAERTEN David, HAUTION Jean-Michel, BENOI Bruno, TALARON Christophe, FREVILLE Franck, SOENEN Bernard, CARLE Pierre,

Procurations : de M. HAUTION à M. MAURIN, de M. BENOI à M. ROUSSEL, de M. TALARON à M. BAZALGETTE, de M. FREVILLE à Mme MAZY

Conformément à L'article L 2121-15 du CGCT **Mme Anne VEZY** est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

2022_12_10 : Création de deux postes pour accroissement temporaire d'activité à 12 h/semaine pour entretien et périscolaire

Rapporteur : Thierry BAZALGETTE

M. le Maire indique que la commune, suite à une réorganisation des services, doit faire face à un surcroît de travail temporaire pour l'entretien et le périscolaire.

Pour y faire face, il propose de créer deux postes de non titulaires à temps non complet (12 h/semaine)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article L313-1 et l'article L332-23 1°

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique,

Considérant la nécessité de faire face à un accroissement temporaire d'activité

Après en avoir délibéré et l'**unanimité** (19 voix pour)

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Décide

- de créer deux emplois d'adjoint technique territorial (catégorie C) non titulaires à temps non complet (12 h/semaine) pour faire face à un accroissement temporaire d'activité aux services écoles et bâtiments communaux. Leur rémunération sera calculée sur la base de l'indice majoré 352.
- d'autoriser le Maire à recruter les agents contractuels correspondant et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, les Jour, Mois et An susdits.

Au registre sont les signatures. Le Maire : Thierry BAZALGETTE

The image shows a blue circular official stamp of the 'Mairie de Bagard - Gard'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Thierry BAZALGETTE'. The signature is written in a cursive style and extends slightly beyond the right edge of the stamp.